

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/12**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Ahun, sur la convocation en date du 10 juin, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAU VAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine - BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard - VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – LEHERICY Joseph - NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond - PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - GAILLARD Thierry - CALOMINE Alain – CANFORA Carmine - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAU VAT
2. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
3. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
4. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Michel LAROCHE
5. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à Pierre DUGUET
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Sylvain GAUDY

Suppléances : LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Secrétaire de séance : Bruno CLOCHON

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	36	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	1	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025/04/15 en date du 1^{er} avril 2025 relative au vote général ;

M. le Président expose les éléments suivants :

Afin de prendre en compte le vote du CFU et les affectations de résultats tels que décidés par le Conseil communautaire qui réintègrent notamment les résultats de l'ex-budget annexe SPANC ;

Il convient de procéder à une écriture comptable comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 001 001 OPFI 01		19 597,01
D I 23 2317 OPNI 5200 /1602 //1600	18 625,16	
R I 10 1068 OPFI 01		971,85

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	18 625,16	
	Réductions	19 597,01	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions	971,85	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	18 625,16
Solde Réductions	18 625,16
Ouv. - Réd.	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 voix contre et 42 voix pour :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget principal ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision et à en faire ampliation auprès des services concernés.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

The stamp is circular with the text "Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest" around the perimeter and "Le Président" in the center. The signature is a large, stylized blue ink stroke that crosses the stamp.